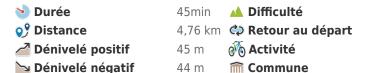
Les Roquettes au Lac de Val Joly (VTT)

Parcours facile, restant sur la station et permettant aux enfants de s'initier au VTT sans rencontrer de difficultés. C'est une excellente entrée en matière pour découvrir les joies et les sensations de cette activité de plein air et, si vous êtes observateur et discret, vous croiserez très certainement des oiseaux.

🦙 Région



225 m

174 m







Description

A Point haut

A Point bas

Garez-vous sur les parkings de la station touristique du Val Joly, à la maison Points de passages des cycles.

(D/A) De la maison des cycles, partez à droite, vers le lac, en suivant le Chemin de Nostrimont. Arrivez au carrefour de la boucle.

- (1) Passez sous le mini-golf et dirigez-vous ensuite vers la droite pour longer les berges du lac, vers les pédalos. Le chemin passe en contrebas de la piscine et près du centre équestre. Arrivez ensuite à un embranchement.
- (2) À la bifurcation, prenez à gauche, le chemin stabilisé qui remonte le long des pâtures, jusqu'au centre.
- (3) Traversez prudemment la route et poursuivez à gauche, dans le petit bois, en suivant le parcours de gauche qui sinue entre la route et la zone dédiée à l'accrobranche. Passez le kiosque et poursuivez tout droit, le chemin rejoint la voirie par un chemin tranquille qui redescend vers le petit Etang du Fond d'Amour. Passez devant celui-ci et rejoignez, en filant toujours en face, le carrefour de l'aller.
- (1) Partez en face pour rejoindre votre point de départ, en adaptant votre vitesse car vous êtes sur un chemin partagé avec les piétons (D/A).

D/A Maison des cycles, station touristique du Val Joly

N 50.121918° / E 4.122978° - alt. 180 m - km 0

• 1 Carrefour de la boucle

N 50.120793° / E 4.1302° - alt. 179 m - km 0.58

2 Carrefour - Lac du Val Joly

N 50.119851° / E 4.146955° - alt. 187 m - km 2.63

3 Centre équestre

N 50.120656° / E 4.14269° - alt. 221 m - km 3.14

D/A Maison des cycles, station touristique du Val Joly

N 50.121957° / E 4.12298° - alt. 181 m - km 4.76

Informations pratiques

A proximité

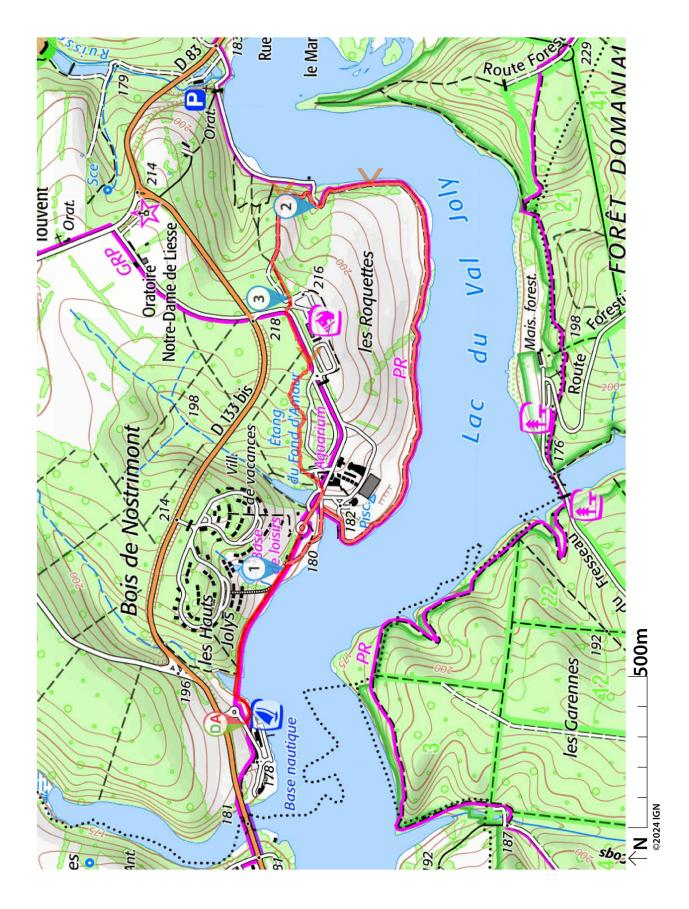
- Lac du Val Joly

Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-les-roquettes-au-lac-de-val-joly-vtt/

En savoir plus:

Email: annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.